

12 janvier 1989

Arrêté de l'Exécutif régional wallon arrêtant définitivement la modification partielle du plan de secteur de Philippeville-Couvin

Un arrêté de l'Exécutif régional wallon du 12 janvier 1989 arrête définitivement la modification des planches 57/8, 62/3 et 62/4 du plan de secteur de Philippeville-Couvin, portant sur la suppression de la zone de prospection du plan d'eau de l'Eau Noire.

La Commission régionale d'Aménagement du Territoire a émis un avis favorable en date du 14 juin 1988.